

DIPLÔME RÉGIONAL D'ENTRAÎNEUR 1 DE VOLLEY-BALL (DRE1 VB)

Certificat d'Éducateur Volley

"Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage"

Sommaire

- Objectifs de la formation.
- Compétences majeures développées.
- Profil des candidats.
- Pré requis et conditions d'admission en formation.
- Structuration, durée, allègements.
- Contenus du module, du certificat.
- Méthodologie, évaluation, certification de la formation, validation, e-learning.
- Obligations règlementaires, durée de validité et recyclage, évolutions possibles, équivalence vers les diplômes d'Etat.
- Informations diverses et formalités administratives.
- Contacts.
- **Pour les candidats souhaitant valider le DRE 1 VB.**

Objectifs de la formation

Faire découvrir aux entraîneurs la réglementation de jeu et la mise en œuvre des différentes disciplines associées (*volley santé, para-volley et beach volley*) afin de pouvoir mener des cycles de découverte.

Informersur les règles de jeu du volley-ball.

Donner des outils de développement de club.

Compétences majeures développées

- Etre capable d'animer un cycle de découverte du beach volley, des disciplines associées et autres pratiques extérieures.
- Etre capable de maîtriser l'environnement général et particulier d'un club de niveau régional.
- Etre capable d'appliquer la réglementation et les lois du jeu.
- Etre capable de définir les possibilités de développement d'un club.

Profil des candidats

- Entraîneurs de groupes jeunes à seniors évoluant au niveau régional ou pré-national
- Toute personne souhaitant se perfectionner dans l'entraînement, ou ayant un projet de poursuivre sa formation sur les niveaux nationaux par la suite.

Pré requis et conditions d'admissions en formation.

- Etre licencié FFVolley.
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite.
- Etre titulaire du « Certificat d'Initiateur Volley ».
- Renseigner et retourner le dossier d'inscription dans le délai prescrit par l'organisme de formation.

Structuration, durée de la formation, allègements.

Structuration et durée :

Le « Certificat d'Éducateur Volley » est constitué d'un module de 12 heures minimum.

Cette formation de 12 heures minimum peut se dérouler sur une saison maximum.

La formation peut être dispensée sous la forme la plus adaptée au contexte: stage, week-end, soirée, mutualisation entre clubs, bassins de pratique, e-learning...

Allègements :

Au regard des formations et qualifications obtenues par l'entraîneur au cours de son cursus, et de son expérience, cette formation peut être considérée comme acquise suite à une validation via une demande de V.A.E. **délivrée au niveau régional.**

Cette V.A.E. Régionale devra être saisie sur le fichier central des entraîneurs par le coordonnateur E.T.R. ou le CTS-CTR.

Contenus détaillés du certificat

Certificat → Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage

Séquence 1 : Développement (3 h minimum)

- Dispositifs fédéraux de développement (*école de volley, smashy, club jeune, labellisation, projet Zénith, Volleyades, Mini-Volleyades, Maxi Volleyades*) ...

Séquence 2 : Cadre institutionnel (3 h minimum)

- Loi de 1901, club, comité départemental, ligue régionale, FFVolley, partenaires institutionnels.

Séquence 3 : Pratiques et public diversifiés (3 h minimum)

- Mise en pratique des diverses disciplines associées : beach, para volley (*volley-assis*), volley santé (*soft volley*).

Séquence 4 : Arbitrage (3 h minimum)

- Gestuelle et lois du jeu.

Méthodologie, évaluation, certification, validation, de la formation

Méthodologie :

Apports de connaissances, travaux de groupes, travail vidéo, séances pratiques, pratique personnelle de terrain, mises en situations animées par les formateurs et/ou stagiaires, formation et évaluation à distance...

Evaluation

L'évaluation, réalisée en e-learning ou lors de la formation, est identique sur le fond et la forme, quel que soit le lieu où se déroule le stage.

Elle porte sur les critères suivants :

Certificat d'Éducateur de Volley

- Implication du candidat au cours de la formation.
- Evaluation de la qualité des situations proposées et de leur animation.
- Questionnaires.
- Présentation de TP.

Certification :

Pour obtenir son certificat, le candidat devra :

- Valider le certificat avec la mention « acquis ».

Obtenir la mention « non acquis » sur le certificat « Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage », renvoie le candidat à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le formateur, ou à refaire le module dans sa totalité.

Validation :

- L'attestation de formation avec la mention "acquis" permet de valider ce certificat.
- L'attestation d'évaluation de la séance d'entraînement avec la mention "acquis" permet de valider le DRE 1 VB.

Le coordonnateur E.T.R. ou le CTS-CTR devra inscrire cette qualification sur le fichier central des entraîneurs. L'entraîneur pourra ensuite imprimer sa carte sous la forme choisie.

E-learning :

Une partie de cette qualification pourra être dispensée par e-learning, pour ce qui concerne les apports de connaissances liés à l'arbitrage.

Obligations réglementaires, durée de validité du diplôme et recyclage, évolutions possibles, équivalences vers les diplômes d'Etat :

Obligations réglementaires

Ce « Certificat Educateur Volley », doublé de la validation de l'évaluation pédagogique en club, est obligatoire pour certifier le « Diplôme Régional d'Entraîneur 1 de Volley-Ball » (*DRE1 VB*). Une VAE Régionale peut toutefois permettre à un candidat de pouvoir valider le « DRE 1 VB » sans passer par le « Certificat d'Éducateur Volley ».

- Le « Certificat d'Éducateur Volley » peut faire référence à une obligation règlementaire pour l'encadrement, à la discrétion des ligues.

Validité du certificat :

- Permanente.

Recyclage :

- Sans caractère obligatoire.

Evolutions possibles :

Accès au Diplôme Régional d'Entraîneur 1 de Volley-Ball.

- Accès aux modules spécifiques du DRE 2 VB :
 - Module 1 : Animateur Fédéral de Beach Volley.
 - Module 2 : Accueil et Formation des Jeunes.
 - Module 3 : Préparation physique et athlétique en volley et beach volley niveau 1.
 - Module 4 : volley solidarité citoyenneté.
 - Module 5 : volley santé niveau 1.
 - Module 6 : volley assis niveau 1.

INFORMATIONS ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

Inscription

Chaque module doit faire l'objet d'une inscription auprès de l'organisme de formation.

Frais pédagogiques de formation

Le coût pédagogique de ce certificat est défini par l'organisme de formation.

Frais d'organisation de la formation

Les frais inhérents à l'hébergement et à la restauration peuvent être gérés par l'organisme de formation. Ils doivent impérativement être distincts des frais pédagogiques.

Responsable du dossier d'inscription

Secrétariat du Comité Départemental ou de la Ligue Régionale.

Responsable de la formation

Formateurs accrédités E.T.R. et DTN.

Organisation et encadrement

Ligue Régionale – E.T.R. - Institut Fédéral de Formation.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional et/ou national de formation.

Nombre de stagiaires

Préconisation de 8 à 20 personnes par stage (en fonction du nombre d'encadrants).

Date limite d'inscription

En fonction des modalités définies par l'organisme de formation.

CONTACTS

Ligues Régionales :

Secrétariat des Formations DTN-FFVolley :

DTN Adjoint en charge des formations :

06.69.30.05.92 /Mail ⇒ nsauerbrey.dtn@ffvb.org

Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi :

Mail ⇒ ccee@ffvb.org

Pour les candidats souhaitant valider le DRE 1 VB

1/ Séance d'entraînement :

Le candidat souhaitant valider son DRE 1VB devra en faire la demande auprès du CTS-CTR, ou du coordonnateur E.T.R. L'évaluation, par un technicien mandaté par l'E.T.R. (*et accrédité DTN*) réside en une séance d'entraînement de 60 minutes minimum conduite par le candidat dans son club.

Elle portera sur :

- la capacité à prendre en main le public,
- la capacité à aménager l'espace disponible en sécurité,
- la capacité à mettre en place une séance et à animer une situation,
- la capacité à motiver son public en prenant en compte la diversité de ses attentes,

Et sera suivie d'un entretien d'explicitation de 20 minutes minimum sur le déroulement de séance :

L'évaluateur échangera avec le candidat observé sur ses intentions, le déroulé de séance et son bilan.

- Obtenir "non acquis" renvoi le candidat à refaire une nouvelle évaluation de séance pédagogique.

A l'issue du DRE1, Évolutions possibles

- ⇒ Accès aux modules du DNE1 VB.
- ⇒ Accès aux 3 modules du cursus spécifique fédéral 1 du DRE2 VB (*Animateur Fédéral de Beach Volley / Accueil et Formation des Jeunes / Préparation physique et athlétique en volley et beach volley niveau 1*).
- ⇒ Accès aux 3 modules du cursus spécifique fédéral 2 du DRE2 VB (*volley solidarité citoyenneté / volley santé niveau 1 / volley santé niveau 1*).

Equivalences vers les diplômes d'Etat :

De fait, le candidat qui valide son « Certificat d'Éducateur Volley » via la double certification, valide son DRE1 VB. L'obtention du DRE1 VB préalable à l'inscription en BP JEPS (*arrêté du 7 novembre 2017*) dispense des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (*EPEF*), des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (*EPMS*) et permet la délivrance d'une attestation stagiaire (*carte professionnelle provisoire*) pour le BP JEPS-DE JEPS-DES JEPS, et donne l'équivalence de l'UC 4 pour le BP JEPS-DE JEPS-DES JEPS.

CONTACTS

Ligues Régionales

Secrétariat des Formations DTN-FFVolley

01.58.42.22.25

Mail → secretariat.formation@ffvb.org

DTN Adjoint en charge du secteur formations :

06.69.30.05.92

Mail → nsauerbrey.dtn@ffvb.org

Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi :

Mail → ccee@ffvb.org

